Diocèse d'Ottawa. — Solennité des titulaires de Saint-Antoine (Perkins Mills), de Saint-François-Régis (Kiamika), de Saint-Elisabeth (Cantley), de Notre-Dame du Mont-Carmel (Duhamel), de Saint-Camille (Farrelton), de Saint-Bonaventure (Britannia), de Saint-Emile (Suffolk) et, paranticipation, de Saint-Déclan.

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Fête du titulaire de Saint-Liboire; solennité de Saint-Antoine, de Sainte-Madeleine et, par anticipation, de Saint-Nazaire.

Diocèse des Trois-Rivières. — Solennité des titulaires de Saint-Antoine (Louiseville), de Saint-Paulin, de Saint-Elie (Caxton), de Notre-Dame du Mont-Carmel (Valmont), de Saint-Alexis (des Monts) et de Sainte-Madeleine (Cap).

Diocèse de Sherbrooke. — Solennité des titulaires de Saint-Antoine (Lennoxville), de Saint-Elie (Oxford), de Saint-Zénon (Piopolis), de Saint-Camille (Cookshire) et de Saint-Praxède (Brompton).

Diocèse de Nicolet. — Solennité des titulaires de Saint-Antoine (La Baie), de Saint-Silvère, de Saint-Guillaume (Upton), de Saint-David, de Saint-Bonaventure (Upton), de Saint-Frédéric (Drummondville) et, par anticipation, de Sainte-Christine et de Saint-Christophe (Arthabaskaville).

Diocèse de Valleyfield. — Solennité des titulaires de Saint-Jean-François-Régis, de Saint-Louis-de-Gonzague, de Sainte-Madeleine (Rigaud) et, par anticipation, de Sainte-Marthe.

Diocèse de Pembroke. — Solennité des titulaires de Saint-Antoine (Chalk River, Bois-Francs et Madawaska), de Saint-Henri (Boissonnault), de Notre-Dame du Mont-Carmel (La Basse) et, par anticipation, de Saint-Nazaire (Lac Barrière).

Diocèse de Joliette. — Solennité des titulaires de Saint-Antoine (Lavaltrie), de Sainte-Julienne, de Saint-Michel-des-Saints, de Saint-Zénon, de Saint-Henri (Mascouche), de Saint-Alexis et, par anticipation, de Sainte-Béatrix.

J. S.

RETRAITE SACERDOTALE MENSUELLE

Mercredi, le 12 juillet, à la cathédrale

ES exercices communs de la retraite mensuelle pour le clergé du diocèse de Montréal se font chaque deuxisme mercredi du mois, à la cathédrale, dans la chapelle destinée aux mariages. Ils auront lieu cette semaine le 12 et commenceront à 2 heures précises. Ils comprennent la récitation des vêpres et complies, la préparation à la mort et une instruction suivie de la benédiction du Très Saint-Sacrement.

Tous les prêtres sont invités à suivre ces exercice.